



CAP AVANCEMENT : LE RATIO VALIDÉ A 15%

Le 06 mars 2018

Après des semaines de tractation de **SYNERGIE-OFFICIERS** afin de défendre les intérêts des Officiers et la suite du Protocole de 2016,

Après le report à deux reprises de la CAP d'avancement, faute de taux validé par la DGAFP et Bercy,



La DRCPN nous a officiellement communiqué le taux finalement validé de 15 % de promotion au grade de Commandant de police pour l'avancement 2018.



La CAP d'avancement aux grades de Commandant et Commandant Divisionnaire se tiendra donc le 15 mars prochain.

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de ce taux, qui permettra d'obtenir **50% de postes en plus pour les capitaines promouvables** et qui contribue à l'ajustement nécessaire pour obtenir l'objectif cible de physionomie du corps à 40-40-20 (40% de capitaine-40% du commandant-20% d'EF et GRAF).



Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**